



Consignes d'utilisation de la salle des archers



Les informations données ci-après correspondent à une situation prévisible relativement contraignante. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des consignes gouvernementales et municipales.

L'utilisation du masque est obligatoire et son achat est à la charge du licencié. Le club n'est pas en mesure d'assumer un coût estimatif de 10 à 15 € par jour.

Seuls les archers sont admis à rester dans la salle pendant les séances et la zone de détente est donc condamnée.

L'accès à la salle, pour une séance de tir pour les archers confirmés, est soumis à une inscription préalable sur une application en ligne dédiée (cf. précisions dans le menu *Réservation* du site). Les archers visiteurs ne sont pas soumis à cette obligation mais doivent se conformer aux règles sanitaires et être inscrits sur un registre spécifique tenu par le responsable de la salle.

Un sens de déplacement au sein de la salle (hors séquence de tirs) est prévu pour respecter les mesures de distanciation.

Les archers ne peuvent enlever le masque que lorsqu'ils sont en position statique de tir. Le moindre déplacement (récupération des flèches, par exemple) nécessite le port du masque.

Chaque archer confirmé utilisera des clous de fixation et une cible à usage personnel qui seront mis à disposition par le club et qui seront emportés par l'archer à la fin de chaque session d'entraînement.

L'accès à la salle d'entretien du matériel est limité : seuls les membres du comité et le responsable du matériel sont habilités à ouvrir cette pièce, à en autoriser l'accès tout en s'assurant que les surfaces ayant été au contact de l'archer soient bien désinfectées par l'utilisateur en question.

La salle servant de dépôt pour les arcs ne sera pas accessible pour éviter les risques de contamination (une procédure spécifique est prévue pour les élèves de l'école de tir) et diminuer le temps de désinfection des espaces.

Les toilettes sont, par principe, fermées mais peuvent être ouvertes exceptionnellement en cas de nécessité impérieuse. L'utilisateur éventuel sera contraint d'utiliser une lingette désinfectante pour assainir toutes les surfaces susceptibles d'avoir été touchées (poignée de porte, interrupteur, ...).

Archers confirmés

8 postes de tir seront donc disponibles pour les archers confirmés tirant sur des cibles de 40 cm à 18 m. Des adhésifs ont été posés sur le sol. Ils indiquent la position exacte de chaque tireur afin de respecter les distances de sécurité (2 m).

Pour ce qui est de la réservation, les créneaux horaires définis (par tranches de 2 h, incluant le tir et le nettoyage en fin de séance) couvrent une large plage afin de répondre au mieux à vos besoins et à vos disponibilités (cf. menu *Réservation*). Cette réservation devra être faite la veille en dernière limite. Votre attention est attirée sur le fait que chaque archer, compétiteur ou non, doit pouvoir trouver sa place dans ce dispositif.

Cette mesure, qui a pour but de faciliter le travail des autorités sanitaires en cas de besoin, répond à la nécessité de contrôler le nombre de personnes présentes dans la salle et de servir de registre.

École de tir

7 postes de tir sont dévolus aux élèves de 1^{ère} année utilisant des cibles de 60 ou 80 cm à 10 m ;

8 postes de tir sont disponibles pour les élèves en 2^e année et plus qui utilisent des cibles de 40 cm ;

L'accès des élèves à la salle est soumis à un contrôle de température au moyen d'un thermomètre frontal. Les parents accompagnateurs de **mineurs** sont priés d'attendre le résultat du contrôle avant de quitter le stade.

Un système de groupes de travail avec rotations sur différents ateliers (analyse de vidéo, séquence de tir, technique, ...) sera mis en place pour gérer efficacement et en toute sécurité le nombre de participants s'il dépasse le nombre de postes de tir. Cela permettra de respecter les consignes sanitaires sans pénaliser les apprentissages et ne contrariera pas le plaisir de travailler ensemble. Le nombre d'encadrants devra être renforcé et le club travaille à trouver des solutions viables sur le long terme.

Les procédures de manipulation du matériel (récupération, rangement, ...) et d'accès éventuels aux zones spécifiques (toilettes, atelier, ...) seront expliquées oralement et rappelées en début de cours.

Pour le Comité directeur de l'Association

Patrick DANESIN